

Formation « Titre professionnel Serveur / -euse en restauration »

Public	→ Demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi, maîtrisant les savoirs de base et ayant validé un projet professionnel vers la restauration.
Durée	→ 788 h : durée maximum prévisionnelle, répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • RAN : 78 h • Formation professionnelle : 523 h • APSP : 26 h • FEST : 140 h • Appui à la Recherche d'Emploi : 21 h
Dates	→ Sessions régulières. Nous consulter
Horaires	→ Matin 08h45 à 12h15 → Après-midi 13h15 à 16h45
Lieu de la formation	→ Différents lieux possibles. Nous consulter
Objectifs	→ Acquérir les compétences techniques nécessaires à la tenue d'un poste de « Serveur en restauration » → Valider le niveau acquis par une certification du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle de niveau V : TP « Serveur en restauration »
Contenu	→ Accueil → Formation HACCP en restauration, maîtriser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire → Réaliser les travaux préalables au service en restauration → Accueillir, conseiller le client et prendre sa commande en français et en anglais → Réaliser le service en restauration → Anglais professionnel → Gestes et postures → Communication professionnelle → Sensibilisation aux questions de développement durable → Formation en situation de travail (FEST) → Exploitation de la FEST → Préparation et passage de la certification → Capitalisation des acquis et bilan
Modalités pédagogiques	→ Formation en face à face pédagogique avec période de stage en entreprise → Pédagogie active basée sur une approche expérientielle
Validation de la formation	→ Une attestation de fin de formation valide les compétences durant le parcours suivi. → Parchemin de la certification choisie (transmis après la fin de la formation, à réception de l'envoi par les organismes valideurs)
Contact Confluence Formation	→ Mme Marie ROUVIERE – Directrice formations → ☎ 03 88 22 35 76 / ✉ logistique@confluence-alsace.com → Ou via notre formulaire de contact
Critères de Sélection	1. Pertinence de la formation au regard du projet professionnel 2. Motivation 3. Disponibilité pour la formation 4. Le Plan Individuel de formation est défini en ICOP, sur la base de tests de positionnement